



FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE

DROIT DU SPORT

**ACTUALISATION DU STATUT DE L'AVOCAT
MANDATAIRE SPORTIF**

**Vendredi 23 septembre
De 10h00 à 12h00**

Daniel DUCO

Avocat au barreau de Toulouse
Mandataire en transactions immobilières
Mandataire sportif

**60€ la séance
40€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de savoir en quoi consiste désormais le rôle d'un avocat mandataire sportif et de respecter les règles applicables à cette activité.

Pré requis :
Être avocat.

Programme :

- Bref historique de la naissance et du développement de l'activité.
- Analyse de l'arrêt de la Cour d'Appel de PARIS du 14 octobre 2021 et de ses implications dans le cadre de l'exercice de l'activité d'avocat mandataire sportif.
- Analyse du statut de l'avocat mandataire sportif, distinction avec l'agent sportif, rémunération de l'avocat mandataire sportif.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)